



G2C environnement Délégation Urbanisme Sud-Ouest

26 Chemin de Fondeyre

31200 TOULOUSE

Tél : 05-61-73-70-50 / fax : 05-61-73-70-59

e-mail : toulouse@g2c.fr

COMMUNE DE CERONS
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE SANITAIRE

PLU DE LA COMMUNE DE CERONS

NOTICE SANITAIRE

Arrêté le	Approuvé le
24/08/2015	
Signature et cachet de la Mairie	

1. Eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable est délégué par affermage à la SAUR pour une durée de 12 ans depuis janvier 2008 jusqu'à décembre 2019.

L'eau distribuée sur la commune de Cérons provient de la **nappe d'eau souterraine de Bellefond**. Prélevée à Caméou, au Sud-Ouest du territoire, elle est traitée par la station de Caméou, avant de passer dans le réseau de l'aqueduc de Budos qui alimente ensuite le réseau local. Le mélange de l'eau prélevée à Caméou avec l'eau potable de l'aqueduc de Budos est nécessaire pour diluer le taux de fluor qu'elle contient. Les volumes d'eau introduits et prélevés dans l'aqueduc sont identiques.

Construit de 1885 à 1887, l'aqueduc de Budos assure l'alimentation en eau potable d'environ 20% de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il traverse en sous-terrain un grand nombre de communes sur lesquels s'applique **une zone CSsp (zone de construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement des services publics) sur 35 mètres de part et d'autre de l'aqueduc** dans laquelle les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussement des sols sont interdits ou soumis à des conditions spéciales. Sur Cérons, l'aqueduc passe en sous-terrain au Nord-est du territoire, au lieu-dit « Les Querons-nord ».

En 2013, 96 446 m³ d'eau ont été prélevés dans la station de Caméou, mise en service depuis 1974. L'eau y subit un traitement complet (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). Le volume prélevé a diminué par rapport à 2012. **Grâce à la station de Caméou, la commune de Cérons dispose de suffisamment de ressources en eau potable pour desservir l'intégralité des habitants de la commune.**

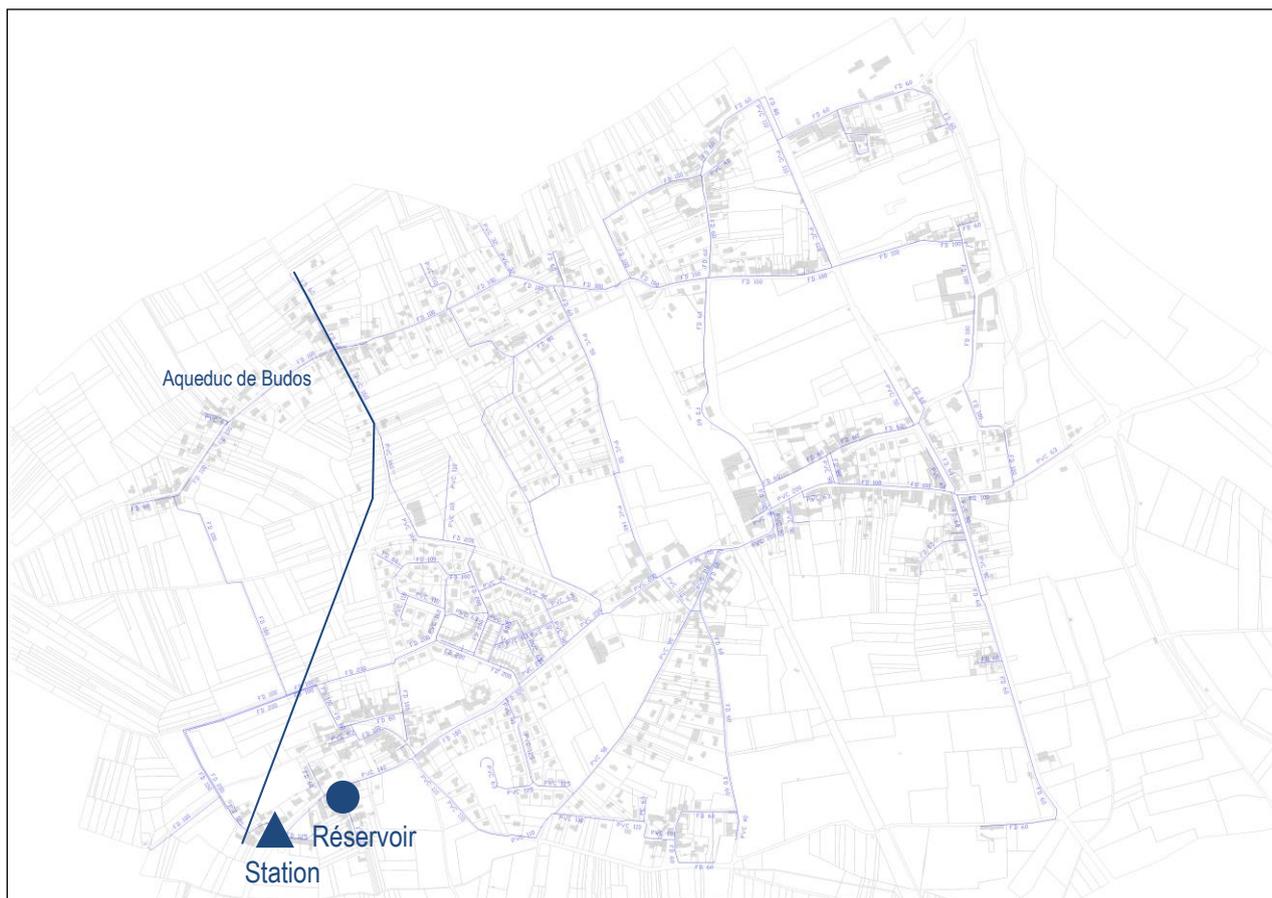
2 ouvrages de stockage d'une capacité totale de 400 m³ d'eau permettent de stocker le surplus d'eau potable, ce qui implique que la commune n'exporte pas non plus sa production sur d'autres communes. 300 m³ sont stockés dans le réservoir de Cérons et 100 m³ sont stockés dans la bache de reprise de la station. La totalité de la ressource est distribuée dans l'année. La distribution se fait à travers **le réseau d'alimentation en eau potable d'une capacité totale de 19736 ml**. Régulièrement entretenu, il a fait l'objet en 2010 du renouvellement de 17 branchements de plomb. La majeure partie des canalisations sont en Pvc, quelques unes en fontes. Le diamètre des réseaux varie entre 32 et 200 mm de diamètre.

En 2013, **884 logements sont raccordés au réseau d'alimentation en eau potable pour une consommation moyenne par abonné de 91,19 m³ d'eau par an.**

D'après l'agence régionale de la santé, l'eau distribuée en 2013 sur la commune de Cérons a été conforme aux limites réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés : niveau bactériologique, nitrates, dureté, pesticides, fluor, aluminium, plomb.

Le projet démographique de la commune, supposant l'accueil de 400 habitants supplémentaires et 140 logements environ se traduira par un besoin supplémentaire en eau potable de 12740 m³ par an sur la commune.

Réseau d'alimentation en eau potable de Cérons



2. Assainissement

Le réseau d'assainissement de la commune de Cérons est également géré par la SAUR pour un contrat d'une durée identique à celui de l'eau potable

La station d'épuration de Cérons, mise en service en 1980, dispose d'une capacité de 2000 équivalents habitants et d'un débit de 120 kg/j. Le traitement des eaux usées se fait par boues activées et aération prolongée. 668 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, soit environ 1965 habitants. **Le débit moyen observé en 2013 correspond à 180 m³/jour, soit environ 60% de la capacité de la STEP.**

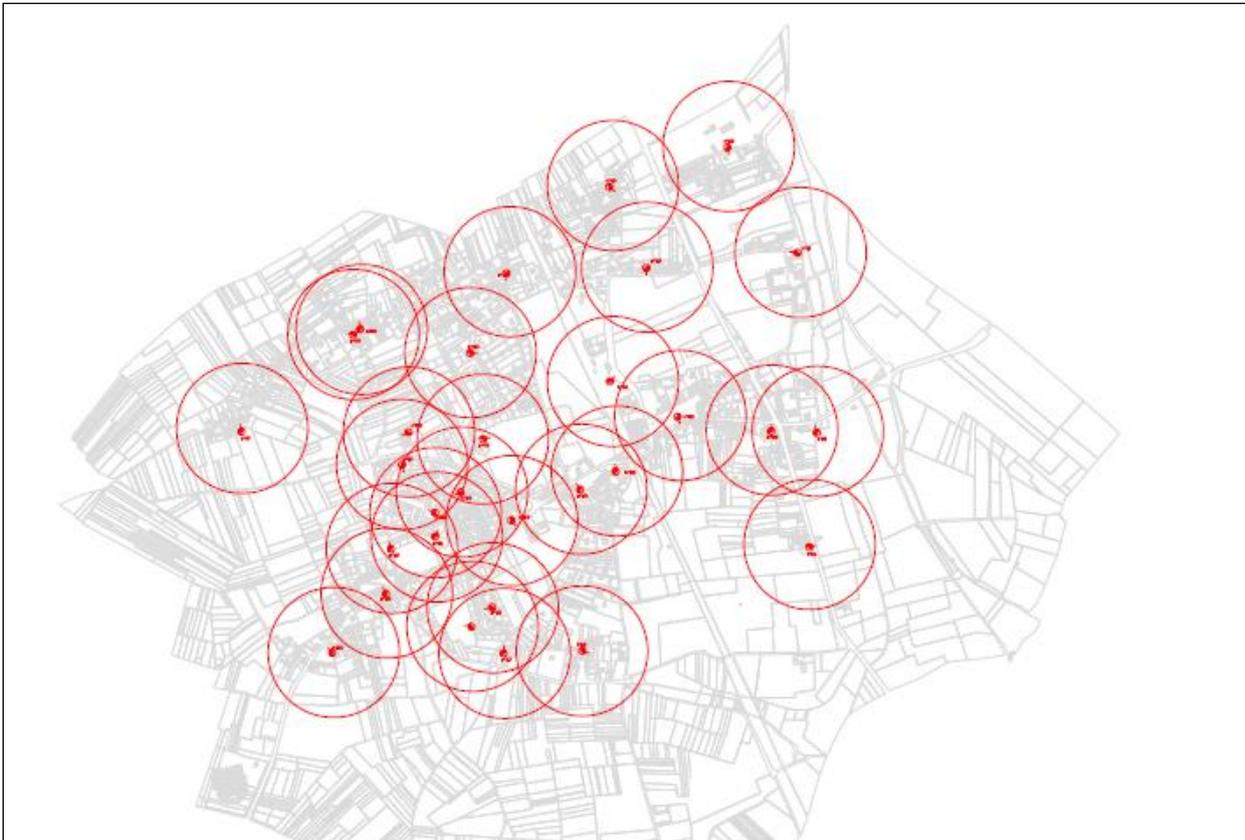
Le réseau d'assainissement collectif comprend 13 970 ml de linéaire de conduite. D'après le schéma Directeur d'Assainissement, toute la commune est desservie en assainissement collectif à l'exception des hameaux de Saint Cricq, Le Frayre, Le Caillou, Le Peyrat, le Salvané, Berges et le Vieux Bourg.

D'après le rapport annuel du délégataire, le réseau est vieillissant ce qui entraîne des risques d'effondrement, comme ce fut le cas en 2010 dans la rue Branly.

Le syndicat des deux rives a programmé la réalisation prochaines des études nécessaires, afin d'anticiper le renouvellement et l'extension du réseau d'assainissement aux quartiers non desservis. Des études vont également être lancées, afin de redimensionner la station d'épuration dans les années à venir, en envisageant le cas échéant une mutualisation du dispositif de traitement avec d'autres communes.

3. Le réseau de défense contre les incendies

La commune de Cérons dispose de **30 hydrants bien répartis sur son territoire. L'ensemble des hameaux de la commune est ainsi couvert par le réseau** situé à moins de 200 mètres de chaque habitation. Le rapport annuel du délégataire constate cependant un manque de débit sur la défense incendie du bourg. La SAUR propose un renouvellement et un renforcement du réseau au niveau de la voie ferrée en remplaçant un réseau de 125 mm de diamètre par un réseau de 200 mm.



4. Réseau de ramassage des ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers, déchets recyclables et déchets encombrants est gérée par la Communauté de Communes de Podensac. Elle s'occupe également du traitement ou valorisation des déchets recyclables.

La collectivité met à la disposition de chaque foyer et de chaque entreprise et commerce un conteneur pour les **déchets ménagers** qu'elle collecte quotidiennement au porte à porte. En 2009, environ 281 kg de déchets ménagers par habitants ont été collectés, soit environ 500 tonnes sur la commune de Cérons. Leur traitement se fait à l'usine d'incinération de Bègles pour produire de l'électricité revendue à EDF ou des mâchefers utilisés dans le BTP.

La collecte du tri sélectif se fait quotidiennement au porte à porte pour le papier et le plastic, mais en apport volontaire dans les 88 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal pour le verre. En 2009, environ 87 kg de déchets recyclables par habitants ont été collectés, soit environ 150 tonnes sur la commune de Cérons. Les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri COVED d'Illats qui revend les déchets à différents sites. La part des déchets recyclés sur le total des déchets collectés augmente chaque année.

La collecte des encombrants est effectuée mensuellement en porte à porte et acheminé à l'usine d'incinération de Bègles, ou en apport volontaire à la déchetterie de Virelade.

Les charges de fonctionnement du service de collecte, transport, tri, conditionnement et valorisation des produits sont principalement compensées par la redevance incitative payée par chaque habitant. Le prix de la redevance varie en fonction d'une part fixe, de la levée et du poids des déchets.